

Votre contact: Service infos clients

081 32 07 05

Document à renvoyer à l'adresse cas@ucm.be ou à l'adresse suivante :

Numéro national: Numéro du dossier :

Référence à rappeler dans toute correspondance

Retrouvez l'espace UCM le plus proche de chez vous sur <u>UCM.be</u> CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES UCM Chaussée de Marche 637

5100 Wierde

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉDUCTION OU D'EXONÉRATION DES COTISATIONS SOCIALES POUR L'ANNÉE 2025 (demande en vertu de l'article 11 §3, alinéa 6, de l'arrêté royal N°38 du 27 juillet 1967)

Votre demande de réduction peut se faire directement sur votre Espace client UCM!

Plus rapide et plus simple : connectez-vous sur le site UCM.be. N° de Registre national : (voir votre carte d'identité) Date de naissance :/...../...../ Tél.:.....Gsm:..... Montant du revenu réduit Je demande une réduction partielle ou totale de mes cotisations provisoires légales pour l'année 2025. J'estime que mes revenus professionnels nets (imposables)1 pour l'année 2025 ne dépasseront pas le montant de :€. ☐ Je souhaite que les montants éventuellement payés en trop durant l'année 2025 soient utilisés pour solder les cotisations de cette même année2. □ Je ne souhaite pas que les montants éventuellement payés en trop durant l'année 2025 soient utilisés pour solder les cotisations de cette même année2. Si ce revenu est inférieur au plancher minimum³ de cotisation imposé dans ma catégorie d'assujettissement, j'autorise ma caisse d'assurances sociales à appliquer le plancher minimum afin de réduire au maximum mes cotisations sociales à payer. Motivation Motivez brièvement pourquoi vous demandez une réduction :

1 Revenus bruts diminués des charges professionnelles avant déduction du précompte

3 voir note d'information pour l'explication des planchers minimums imposés



² Si aucune case n'est cochée, les montants éventuellement payés en trop durant l'année seront gardés en réserve en attendant la régularisation définitive. Le remboursement n'est pas possible avant la régularisation définitive.

UCM | Formulaire de demande de réduction ou d'exonération des cotisations sociales | janvier 2025

Pièces justificatives à joindre

Commentaire des pièces numérotées jointes (à compléter par vous)

Votre demande de réduction doit obligatoirement être appuyée par des éléments objectifs (pièces justificatives) dont nous pouvons déduire que vos revenus se situent en-dessous de la limite choisie par vous. Chaque pièce jointe doit être commentée brièvement (voir ci-après). S'il s'agit d'un document comptable, un commentaire concret de votre comptable est nécessaire. Si vous n'avez pas de comptable, vous devez le commenter vous-même.

Si vous omettez de joindre des pièces justificatives, de les commenter ou de les numéroter, nous ne pouvons pas vérifier si votre motivation est adéquate. Par conséquent, nous serons obligés, conformément à la loi, de refuser votre demande pour motivation insuffisante.

Pièce 1:
Pièce 2 :
Pièce 3 :
Nombre total de pièces justificatives jointes :
Déclaration
Je confirme que ma caisse d'assurances sociales m'a informé complètement au sujet des dispositions légales et sur les conséquences de ma demande de réduction des cotisations provisoires, comme prévu dans l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 et l'arrêté royal du 19 décembre 1967, en particulier :
 que l'éventuelle réduction porte exclusivement sur le montant provisoire de mes cotisations pour 2025
 que mes cotisations pour 2025 seront définitivement calculées sur la base de mes revenus professionnels réels de 2025, tels qu'établis par l'administration fiscale
 que, si le calcul définitif fait apparaître que la réduction des montants provisoires a été accordée à tort, je devrai payer le supplément de cotisations sociales, augmenté de majorations trimestrielles légales de 3% et d'une majoration unique légale de 7 %.
Date :/
Signature de l'indépendant(e) :
Commentaire obligatoire des pièces comptables



Signature du comptable ou de l'indépendant(e) :